

**INFORMATIONS RELATIVES À LA SÉLECTION DES AUDITEURS
DU PROGRAMME DE L'INSTITUT DU SÉNAT
ET À LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS ASSOCIÉS À LA FORMATION¹**



DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

I. CONDITIONS À REMPLIR ET PIÈCES DU DOSSIER À PRODUIRE

Pour être éligibles au programme d'immersion de l'Institut du Sénat, les candidats doivent :

- être en activité professionnelle depuis au moins cinq ans² ;
- être âgé de **55 ans au maximum** au 31 décembre 2019 ;
- s'assurer, au vu de leurs contraintes personnelles et professionnelles, de leur **disponibilité afin de suivre les six séquences** du programme qui se répartiront sur les mois de mars à juin 2020³.

L'éligibilité au programme n'est pas soumise à condition de nationalité.

Chaque dossier de candidature comprend :

- un CV détaillant le parcours professionnel et de formation du candidat et précisant son identité et ses coordonnées (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, numéro de téléphone portable et adresse de courrier électronique) ;
- une lettre de motivation du candidat permettant d'apprécier son investissement personnel dans la vie civique, notamment dans les domaines politique, social, culturel, économique ou académique ainsi que ses qualités de leadership et d'initiative. Il est attendu du candidat qu'il précise les raisons pour lesquelles son parcours professionnel et personnel le conduit à s'intéresser à la vie et au fonctionnement parlementaires et comment il envisage de valoriser ensuite sa participation à ce programme et sa connaissance du monde parlementaire ;
- une photocopie de la pièce d'identité du candidat.

¹ L'ensemble de ces informations, ainsi que la répartition des départements et collectivités d'origine des auditeurs pour les différentes sessions sont consultables sur la page Internet de l'Institut du Sénat : www.senat.fr/institutdusenat/.

² À l'exception des candidats proposés par des écoles et des universités.

³ Voir programme ci-après.

II. CALENDRIER DE LA CINQUIÈME SESSION DE L'INSTITUT DU SÉNAT

Étapes	Modalités	Calendrier
Dépôt des dossiers de candidature	Envoi par les entités sollicitées des dossiers de candidature par courriel (institutdusenat@senat.fr) ou par voie postale (Direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat – Institut du Sénat – 15, rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06)	Délai limite de transmission des dossiers de candidature à l'Institut du Sénat : 4 octobre 2019
Sélection	Publication de la liste des auditeurs retenus	Courant janvier 2020
Déroulement du cycle de formation	Séquence 1	Mardi 3 et mercredi 4 mars 2020
	Séquence 2	Mercredi 18 et jeudi 19 mars 2020
	Séquence 3	Mercredi 29 et jeudi 30 avril 2020
	Séquence 4 (voyage d'études)	Du mercredi 13 au vendredi 15 mai 2020
	Séquence 5	Mardi 2 et mercredi 3 juin 2020
	Séquence 6	Mardi 23 juin 2020

III. PROGRAMME INDICATIF¹ DE LA CINQUIÈME SESSION DE L'INSTITUT DU SÉNAT

Séquence 1 : Ouverture de la cinquième session de l'Institut du Sénat

1^{er} jour : accueil et introduction au bicamérisme

- accueil de la promotion et présentation du programme ;
- introduction par M. Jean-Léonce DUPONT, président du conseil départemental du Calvados, ancien sénateur et Questeur du Sénat et président du comité de pilotage de l'Institut du Sénat ;
- déjeuner avec M. le Président du Sénat, les membres du Bureau et M. Jean-Léonce DUPONT, en présence des secrétaires généraux, des directeurs généraux et des directeurs du Sénat ;
- échanges de vues sur le bicamérisme avec des personnels du Sénat et un spécialiste en droit constitutionnel et sciences politiques ;
- présence à une séance de questions d'actualité au Gouvernement ;
- rencontre avec les sénateurs des départements et collectivités de provenance des auditeurs de l'Institut du Sénat ;

2nd jour : le travail en commission

- présence à une réunion de commission (avec *briefing* et décryptage) ;
- déjeuner avec des présidents de commission ;
- rencontre à l'Assemblée nationale avec un député rapporteur d'un texte législatif, en présence de son homologue sénateur ;

Séquence 2 : Le travail législatif et la fonction de contrôle en commission et en séance publique

1^{er} jour : le travail en séance publique

- présentation du fonctionnement de la séance publique ;
- rencontre avec des secrétaires généraux et collaborateurs de groupes politiques ;
- déjeuner avec des présidents de groupes politiques ;
- présence à une séance publique (avec *briefing* et décryptage) ;

2nd jour : la fonction de contrôle

- présence à une réunion de la commission des affaires européennes ou à une réunion d'une délégation sénatoriale ;
- séance de travail sur le rôle et le fonctionnement des structures temporaires de contrôle ;

Séquence 3 : Aux origines de la loi

1^{er} jour : le rôle des ministères légiférants

- échanges sur la transparence de la vie publique avec des acteurs associatifs et des personnels du Sénat ;

¹ Ce programme est provisoire et susceptible d'ajustements.

- rencontre avec des acteurs du Secrétariat général du Gouvernement et de la direction du budget sur les étapes de préparation d'un projet de loi ;

2nd jour : l'initiative parlementaire

- présence à une réunion de la commission des affaires européennes ou à une réunion d'une délégation sénatoriale ;
- déjeuner avec des présidents de délégations sénatoriales et de l'OPECST ;
- présentation des activités des divisions de l'initiative parlementaire et de la législation comparée ;

Séquence 4 : Le Sénat hors les murs : voyage d'études dans un département à déterminer (trois jours)

- suivi des sénateurs du département dans leurs activités en circonscription (relations avec les élus locaux et les services déconcentrés de l'État) ;
- visite d'entreprises phares du territoire et/ou activités culturelles ;

Séquence 5 : Les relations du Parlement avec le Gouvernement et les grandes juridictions

1^{er} jour :

- rencontre avec des membres du Conseil constitutionnel et des personnels de son service juridique ;
- rencontre avec un président de chambre et des magistrats de la Cour de cassation ;

2nd jour :

- rencontre avec un président de chambre et des magistrats et rapporteurs de la Cour des comptes ;
- rencontre avec un président de section et des magistrats du Conseil d'État ;

Séquence 6 : Jeu de rôles et remise des diplômes

- présentation du fonctionnement des comptes rendus du Sénat ;
- présentation de la politique de communication du Sénat ;
- table ronde sur le Parlement et les médias avec la participation de journalistes politiques ;
- échanges sur l'organisation administrative et la gestion financière du Sénat ;
- déjeuner avec les Questeurs du Sénat, en présence des secrétaires généraux et directeurs généraux ;
- jeu de rôles ;
- échanges sur le rapport de stage ;
- remise des diplômes et de la médaille de l'Institut du Sénat par M. le Président du Sénat et des Questeurs du Sénat ;
- cocktail de fin de session.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ASSOCIÉS À LA FORMATION

L'ensemble des **frais d'hébergement, de restauration et de transport** seront pris en charge par le Sénat dans les conditions définies par MM. les Questeurs.

En contrepartie de cette prise en charge, les auditeurs de la promotion sont tenus de se montrer assidus aux travaux prévus pour chaque séquence du programme. Un relevé d'assiduité sera communiqué, après chaque séquence, au responsable de l'entité ayant proposé la candidature de l'intéressé.